

## Article L3315-3 du Code des transports

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

### Notre analyse

Lorsque les transports sont internationaux, et qu'un délit ou une contravention a été relevé sur le territoire français à la suite de dépassements des temps de conduite autorisés, alors le calcul de ces dépassements et la réduction du temps de repos, sera opéré non pas uniquement sur la base de ces périodes sur le territoire français, mais également pour les périodes de temps de conduite et de repos effectuées à l'étranger.

## Article L3315-3 du Code des transports

En cas de délit ou de contravention concernant les conditions de travail dans les transports routiers, constaté sur le territoire national, le dépassement des temps de conduite et la réduction du temps de repos sont calculés, pour la période de temps considérée, en incluant les périodes de temps de conduite et de repos effectuées à l'étranger.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Le temps de travail des conducteurs routiers de transport de marchandises

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Outil Mobilic

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)